

IFAS FLORENCE NIGHTINGALE

203 route de Toulouse

BP 50048

33401 TALENCE CEDEX

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION AIDE-SOIGNANT

ADMISSION RENTREE SEPTEMBRE 2026

Début des inscriptions : 2 Mars 2026

Clôture des inscriptions : 30 juin 2026 (cachet de la poste faisant foi)



Les dossiers incomplets ou réceptionnés hors délai, seront refusés, non traités, le cas échéant non convoqués à l'entretien

Contact :

Institut de Formation Nightingale Bagatelle

203, route de Toulouse

BP 50048

33401 TALENCE CEDEX

Tél. : 05 57 12 40 40

Email : ifas@mspb.com

Site internet : www.mspb.com

Vous vous apprêtez à vous inscrire à la sélection pour entrer en formation menant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant :

- Nous vous demandons de bien vouloir **lire attentivement l'ensemble du dossier d'inscription et de le remplir consciencieusement.**
- **Les dossiers incomplets ou réceptionnés hors délai, seront refusés, non traités, le cas échéant non convoqués à l'entretien.**
- **Nous accuserons réception de votre dossier par mail**, pensez à vérifier vos courriers indésirables.

SOMMAIRE

Calendrier et modalités d'inscription.....	page	3
Disposition générale, Arrêté du 07 avril 2020 et 12 avril 2021	page	4
Dispenses de l'épreuve de sélection.....	page	5
Prise en charge financière des études	page	6
Information importante : vaccinations obligatoires	page	7
Constitution du dossier	page	8
Fiche d'inscription	pages	9 et 10
Récapitulatif parcours de formation et professionnel.....	page	11

CALENDRIER

	IFAS
Ouverture des inscriptions	2 mars 2026
Clôture des inscriptions	30 juin 2026
Entretien des candidats et examen du dossier	A partir du 22 juin 2026 <i>La convocation à la sélection sera adressée par mail</i>
ADMISSION RESULTATS	6 juillet 2026 à 14h00 <i>(Envoi par mail, affichage à l'IFNB et sur le site internet)</i>
CONFIRMATION DES CANDIDATS	Délai 7 jours ouvrés, soit le 16 juillet 2026 au matin

INSCRIPTION

Modalités d'inscriptions

1. TELECHARGER EN LIGNE, le dossier d'inscription **version papier**
2. **ENVOI DU DOSSIER COMPLET par voie postale et au plus tard le 30 juin 2026** (cachet de la poste faisant foi) à :



Secrétariat
IFAS NIGHTINGALE BAGATELLE
203, route de Toulouse
BP 50048
33401 TALENCE CEDEX

Quota ou en vertu de la capacité d'accueil		30 EAS
Parcours complet ou partiel en formation initiale		30
ASHQ et Agents de service issus d'établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs publics ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes	• Avec au moins un an d'ancienneté équivalent temps plein • Ou avec au moins 6 mois et justifiant du suivi de la formation continue des 70h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort, et de bien-être de la personne âgée	6
Reports possibles non confirmés à ce jour – 10/02/2026		8 places*

* les places non honorées seront redistribuées entre les autres catégories

Hors quota		20 EAS
Parcours partiel en contrat d'apprentissage ou Formation Continue		20

Totalité des effectifs attendus	50 places
---------------------------------	-----------

Date de rentrée : **31 août 2026**

DISPOSITION GENERALE

ARRETE DU 07 AVRIL 2020 ET 12 AVRIL 2021

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes (arrêté du 07 avril 2020) :

- 1° La formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- 2° La formation professionnelle continue, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- 3° La validation partielle ou totale des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé au candidat

La sélection des candidats :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. Les pièces constituant le dossier sont listées en page 7 de ce dossier. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Connaissances et aptitudes attendues :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les résultats d'admission :

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats (affichage des résultats à l'IFNB et sur le site internet). Il dispose d'un **délai de sept jours ouvrés** pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale.

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

Nouvelles dispositions de l'arrêté du 12 avril 2021

→ **ASHQ de la Fonction Publique Hospitalière et agents de service** sont dispensés de l'épreuve de sélection s'ils ont :

- **Au moins 1 an d'ancienneté de services cumulée en équivalent temps plein** (effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes) — *au moins 20 % des places vous seront réservées dans la capacité totale d'accueil en formation*
→ Vous ne passez pas les épreuves de sélection à l'IFAS, la **sélection doit être faite par votre employeur**. Celui-ci doit nous transmettre par e-mail ou par courrier à l'IFAS, le ou les noms des personnes retenues lors de la sélection qu'il a organisée, personne(s) qu'il accepte d'envoyer en formation en septembre 2026 et pour qui les **modalités de financement de la formation ont été choisies et validées, au plus tard le 5 août 2026**. Fournir un justificatif d'ancienneté : attestation employeur, bulletin de paie ou contrat de travail et remplir le document « Récapitulatif des emplois » en PJ. Rapprochez-vous de votre employeur avant tout, avec toutes ces informations, pour monter votre projet.
- **Au moins 6 mois d'ancienneté de services cumulée en équivalent temps plein** (effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes) **et le suivi de la formation des 70h** — *au moins 20 % des places vous sont réservées sur la capacité totale d'accueil*
→ Vous ne passez pas les épreuves de sélection. Votre employeur doit nous transmettre par e-mail ou par courrier à l'IFAS, le ou les noms des personnes qu'il a retenues et qu'il accepte d'envoyer en formation à partir de septembre 2025 et pour qui les **modalités de financement de la formation ont été choisies et validées, au plus tard le 5 août 2026**. Fournir un justificatif d'ancienneté : attestation employeur, bulletin de paie ou contrat de travail et remplir le document « Récapitulatif des emplois » en PJ. Votre employeur devra également nous joindre la copie de l'attestation de suivi de cette formation de 70h sur le « renforcement des compétences des ASH ». Rapprochez-vous de votre employeur avant tout, avec toutes ces informations, pour monter votre projet.

Attention : vous devez fournir les documents employeurs attestant de votre durée de travail.

→ **Apprentis dispensés de l'épreuve de sélection s'ils ont :**

Été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage, le directeur de l'institut de formation procède à leur admission directe en formation, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :

- Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ;
- Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti ;
- Un curriculum vitae de l'apprenti ;
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

Les documents sont à transmettre au plus tard le 5 août 2026.

**Si vous ne pouvez pas justifier des éléments cités ci-dessus,
vous devrez passer l'épreuve de sélection**

PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ETUDES

	Parcours complet	Apprentis	Parcours Partiel
Droits d'inscription	100€ <i>Frais à acquitter à la confirmation d'inscription</i>		
Frais de Formation	* Formation initiale * Formation Professionnelle Continue	Financement pris en charge par le CFA	* Formation initiale * Formation Professionnelle Continue
Tenues vestimentaires	80€ (à titre indicatif) <i>Auprès du prestataire</i>		
Frais annexes	Liste communiquée lors de la rentrée		

* Formation initiale : frais pédagogiques pris en charge par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Pour être considéré « Elève en formation initiale », il faut remplir une des conditions suivantes :

- Etre en poursuite d'étude de scolarité (ayant ou non le niveau Bac), sur présentation d'un certificat de scolarité de l'année N-1
- Etre inscrit comme demandeur d'emploi (indemnisé ou non), sur présentation d'une attestation récente justifiant l'inscription en cours de validité

* Formation Professionnelle Continue : coût de la formation selon devis

Pour être considéré « candidat relevant de la formation continue », il faut remplir une des conditions suivantes :

- Les personnes en situation d'emploi : fonctionnaires titulaires ou stagiaires, salariés, autoentrepreneurs, commerçants, professions libérales...
- Les personnes bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle des frais de formation ou des frais pédagogiques par un financeur autre que la Région Nouvelle Aquitaine (OPCO, TRANSITION PRO, employeur, département, protection handicap, apprentissage...)

Dans ce contexte trois modes de financement existent :

- *La promotion professionnelle : dossier à constituer auprès de votre employeur*
- *La prise en charge par un organisme financeur du type OPCO (TRANSITION PRO, ANFH...)*
- *L'autofinancement : vous financez vous-même vos études. Vous signez alors un contrat de formation vous engageant financièrement*

INFORMATION IMPORTANTE

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à des vaccinations obligatoires :

Le candidat devra produire **dans le dossier d'inscription pour la rentrée de Septembre 2026 :**

- **Au plus tard le jour de la rentrée**, d'une **fiche médicale attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination** prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique. (Annexe de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (cf. article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié)

Ne pourront être admis au 1^{er} stage, que les élèves pouvant justifier des deux premières doses relatives à la vaccination contre l'hépatite B, sachant qu'il faut 1 mois entre chaque injection.

Pour toutes les vaccinations, en plus de la fiche médicale, des justificatifs ou photocopies du carnet de santé devront être fournis.

N'attendez pas les résultats de la sélection, faites vérifier vos vaccins par un médecin car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois et compromettre la mise en stage.

N'hésitez pas à établir le carnet de santé électronique : permet de vous informer par mail de vos rappels. De plus partageable avec tout professionnel de santé – mes vaccins.net : <https://www.mesvaccins.net/>

CONSTITUTION DU DOSSIER

(SAUF LES PERSONNES DISPENSEES DE L'EPREUVE DE SELECTION, CF. PAGE 5)

→ **Pour TOUS les candidats :**

- ☐ Fiche d'inscription jointe dûment complétée, datée et signée ;
- ☐ Une pièce d'identité **en cours de validité** : Carte d'Identité ou Passeport ou Titre de Séjour. **Copie couleur recto/verso sur le même versant de la page;**
- ☐ Curriculum vitae ;
- ☐ Lettre de motivation **manuscrite** ;
- ☐ Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (cf. tableau ci-dessous). **Ce document n'excède pas deux pages ;**
- ☐ La copie des diplômes **et/ou des relevés de notes pour les bacs en cours**
- ☐ Pour les **candidats étrangers hors Union Européenne** : Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau **B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral ;
- ☐ Récapitulatif de votre parcours de formation et professionnel
- ☐ La copie de votre contrat de travail ou attestation **uniquement si l'employeur finance votre formation**

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience (associative, sportive...) en lien avec la profession aide-soignante.

FICHE D'INSCRIPTION – SELECTION AIDE-SOIGNANT SEPTEMBRE 2026

Sélection pour entrer en formation menant au DEAS

En plus de cette fiche de renseignements, je m'engage à envoyer tous les documents demandés pour la constitution du dossier d'inscription aux épreuves de sélection, **en une seule fois**.

☐ J'ai bien noté que tout dossier incomplet sera refusé et non traité, le cas échéant non convoqué à l'entretien.

Partie 1 : Vos coordonnées

NOM (de naissance) : Prénom :
 NOM (d'usage) : Date de naissance :
 Nationalité : Lieu de naissance :
 Adresse :

 CP : Ville :
 Téléphone fixe : Portable :
 Email :

Partie 2 : Vos diplômes

- ☐ Aucun diplôme
☐ En terminale, précisez la spécialité :
☐ Dernier diplôme obtenu : Date obtention :
☐ Diplôme passerelle : ☐ BAC PRO : ☐ ASSP ☐ SAPAT
 ☐ DE d'Auxiliaire de Puériculture
 ☐ DE d'Ambulancier ou Certificat de Capacité d'Ambulancier
 ☐ DE d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mention Complémentaire Aide à Domicile
 ☐ DE d'Aide Médico-Psychologique
 ☐ DE d'Accompagnement Educatif Social, précisez la spécialité :
 ☐ Titre d'Assistante de Vie aux Familles
 ☐ VAE
 Date d'obtention de votre diplôme passerelle :

Pour les ressortissants Hors Union Européenne : Pensez à la traduction de vos diplômes le cas échéant

☐ Attestation du niveau de langue française : B2 ou équivalent (voir arrêté du 12 avril 2021)

Parcours souhaité

- ☐ Je souhaite m'inscrire en parcours **COMPLET**
☐ Je souhaite m'inscrire en parcours **PARTIEL**

Apprentissage

Seriez-vous intéressé par l'apprentissage : ☐ Oui ☐ Non

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait le

Signature du candidat ou du tuteur légal (candidat mineur) :

Publication des résultats sur internet

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas l'Institut à publier mon identité sur son site internet dans le cadre de la diffusion des résultats (aucun résultat ne sera communiqué par téléphone).

Tout oubli vaudra une autorisation.

Votre situation en 2025/2026 (au moment de votre inscription)

- ☐ Etudiant/lycéen : joindre certificat de scolarité de l'année en cours
- ☐ Demandeur d'emploi : joindre attestation France Travail, N° identifiant :
- ☐ Inactif, précisez :
- ☐ Salarié : Poste occupé :
Type de contrat : ☐ CDI ☐ CDD, jusqu'au : ☐ Intérim, jusqu'au :

La prise en charge de votre formation

☐ **Conseil Régional Nouvelle Aquitaine** (demandeur d'emploi inscrit à France Travail ou poursuite d'études)

☐ **Contrat d'apprentissage :**

Nom de l'établissement :

☐ Public ☐ Privé

Nom et fonction du responsable :

Adresse :

CP : Ville :

.....

Téléphone :

Email :

☐ **Employeur ou organisme** (type TRANSITIONS PRO) : joindre attestation employeur

Nom de l'établissement :

☐ Public ☐ Privé

Nom et fonction du responsable :

Adresse :

CP : Ville :

.....

Téléphone :

Email :

Éléments complémentaires

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Concubinage ☐ PACS ☐ Marié(e)

☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve)

Avez-vous des enfants : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel âge ont-ils ?

Avez-vous le permis de conduire : ☐ Oui ☐ Non ☐ En cours

Moyen de locomotion : ☐ Transport en commun ☐ Véhicule ☐ Autre :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait le

Signature du candidat ou du tuteur légal (candidat mineur) :

Récapitulatif de votre parcours de formation et professionnel

Cursus antérieur avant entrée en IFAS : **joindre diplôme(s) et/ou attestation(s)**

Année	Formations / Diplômes	Nom et lieu de Etablissement

Activités professionnelles antérieurs : **joindre attestation(s)/contrat de travail**
UNIQUEMENT si votre employeur finance la formation

Date	Poste occupé	Type de contrat	Nom et lieu de l'Etablissement

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait le

Signature du candidat ou du tuteur légal (candidat mineur)